

COMMUNE de CHAMELET

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2016

OBJET : PROJET DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Madame le Maire informe les conseillers que la salle des fêtes nécessite certains travaux de rénovation, notamment :

- la rénovation du sol avec la pose d'un sol polyvalent type Taraflex dans l'espace de cuisine et la salle de réception ;
- l'agrandissement de l'espace de rangement, en modifiant l'entrée de la salle des fêtes par la fermeture du hall d'entrée et la modification de l'accès à la salle.

La salle des fêtes avait déjà fait l'objet de travaux d'isolation acoustique ; le sol, actuellement carrelé, serait remplacé par un autre revêtement et permettrait ainsi d'améliorer l'isolation phonique.

Des devis auprès des entreprises DESPLACES, METAFER, LAVIEILLE et AUBONNET ont été reçus ; le coût des travaux est évalué à 23 666 € H.T. Les travaux sont prévus dans l'année 2016.

Financement prévu :

- demande de subvention au titre de l'investissement public local : 50 %
- fonds propres de la commune : 50 %

M. CLEMENT précise qu'une réunion de chantier est prévue fin mars.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le projet de rénovation pour la salle des fêtes, au prix indiqué ci-dessus et arrête les modalités de financement.

OBJET : PROJET DE CARRIERE VICAT

Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu le 3 février 2016 à Tarare avec M. PEYLACHON, conseiller départemental, Mme GALILEI, Maire de Saint Just d'Avray et deux adjoints, M. BONNET, Maire de Chambost Allières et un adjoint, et la société VICAT. Le projet est semblable à celui présenté en 2013, et consiste à :

- l'achat de 25 ha de terrain appartenant au département et géré par l'ONF, situé sur la commune de Chambost Allières en forêt départementale de Pully ;
- la création d'une carrière de tufs rhyolitiques avec production de 500 000 T de granulats par an (carrière en dent creuse) ;
- l'extraction (un tir de mine par semaine) puis le concassage et le criblage.

8 ou 9 personnes seront affectées au site, sans création d'emploi puisque ces personnes proviendraient du site fermé de Jassans.

Le transport des granulats se ferait principalement par la route avec 35 000 camions de 35 T par an, et un camion toutes les 3 minutes, voire moins. Sinon, il pourrait avoir lieu par rail avec un tapis qui traverserait la vallée.

Les recettes fiscales attendues seraient de 180 000 € par an dont 60 % pour la COR et 20 000 € par an pour les communes riveraines.

Les points d'impacts sur la vallée seraient :

- une destruction du site, le visuel étant caché dans le vallon de Pully, et visible à la sortie au droit et au-dessus de la route de la Vallée ;
- les nuisances sonores : entre Lamure et Chamelet, il est prévu une augmentation du trafic de poids lourds de 108 %, avec pour conséquences un encombrement de la Vallée d'Azergues et une augmentation des risques d'accidents, et également les tirs de mines hebdomadaires ;
- une pollution de l'eau et de l'air ;
- une dégradation du patrimoine routier ;
- la perte d'attrait de la Vallée et du Beaujolais ;
- une désertification, les populations ne souhaiteront effectivement plus s'installer dans nos communes.

Le Conseil départemental prend conseil auprès des communes attenantes et a précisé que si les instances concernées étaient opposées au projet, la vente du terrain à la société VICAT n'aurait pas lieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de s'opposer au projet.

Questions diverses

1/ **Chasse** : suite au dernier courrier du Président de la société de chasse en date du 24 janvier 2016, Alain CHAMBRU souhaite que le conseil examine une nouvelle proposition.

2/ Projet Allée de la Gare + terrain ancienne station d'épuration

Un architecte est venu prendre les plans pour étudier la faisabilité de construction d'un bâtiment de 1 ou deux étages maximum allée de la Gare. Les commissions « Projets communaux » et « urbanisme » seront consultées.

3/ Local associatif :

L'entreprise GUELPA est venue, suite à notre mise en demeure, et propose d'installer un revêtement de sol, sans colle, pour la réparation de l'existant. La pose s'effectuerait sans frais supplémentaires, sauf éventuellement une petite plus-value en cas de demande de notre part pour un revêtement un peu plus épais.

4/ Voirie :

- Pont de Vaurion : l'autorisation de la DDT pour faire les travaux est arrivée. Le document doit être affiché pendant 1 mois et l'ONEMA doit être avertie avant le début de chantier.

- Montée des Pavés : les travaux doivent faire l'objet d'études importantes avant le commencement. En attendant, il est prévu une purge route du cimetière et route du Crêt.

- L'entreprise EIFFAGE intervient ces jours-ci pour reboucher les saignées réalisées par le SAVA et ajouter de l'enrobé devant l'aire de retournement vers le tri sélectif.

5/ Transport de personnes isolées :

La communauté de communes a donné les conditions : un ticket coûte 5 €, s'adresse aux personnes précaires, aux plus de 65 ans non imposables. Les personnes accompagnant les personnes handicapées doivent payer un ticket.

La formule est testée pour 6 mois.

6/ Travaux église :

L'entreprise EIFFAGE a travaillé à l'église pour refaire les joints de l'Arche du cœur et des piliers ; ils ont également redressé la croix située sur la place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.